

La Balade de l'Espoir



2018



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE MAIL
OBLIGATOIRE

@

CODE POSTAL

VILLE

LICENCIE FFCT OUI NON

N° DE LICENCE (obligatoire pour les licenciés FFCT)

NOM DU CLUB

SEXE FEMININ MASCULIN

<u>PARCOURS ROUTE</u>	12 Km <input type="checkbox"/>	30 km <input type="checkbox"/>	50 km <input type="checkbox"/>	75 km <input type="checkbox"/>	100 km <input type="checkbox"/>
Dénivelée environ	105 m	400 m	720 m	1050 m	1500 m

<u>PARCOURS VTT</u>	15 km <input type="checkbox"/>	32 km <input type="checkbox"/>	35 km <input type="checkbox"/>	42 km <input type="checkbox"/>	50 km <input type="checkbox"/>
Dénivelée environ	300 m	500m	580 m	850 m	1050 m

TARIFS	NON LICENCIE FFCT	12 euros	<input type="checkbox"/>	+ 2 billets Tombola	15 €	<input type="checkbox"/>
	LICENCIE FFCT	10 euros	<input type="checkbox"/>	+ 2 billets Tombola	13 €	<input type="checkbox"/>
	MOINS DE 18 ANS	4 euros	<input type="checkbox"/>	+ 2 billets Tombola	7 €	<input type="checkbox"/>

Règlement : Les randonnées de la Balade de l'Espoir sont ouvertes à tous les cyclotouristes. Tous les participants doivent se considérer en excursion personnelle et se conformer au code de la route et aux arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur. J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du circuit et des consignes de sécurité. Tout enfant de moins de 18 ans doit être accompagné d'un adulte et muni d'une autorisation parentale. Les parcours VTT traversent des parcelles agricoles non ouvertes au public. Ces espaces seront exceptionnellement ouverts à la circulation de la randonnée uniquement ce jour.

Le port du casque est fortement recommandé sur tous les parcours Route & VTT, mais obligatoire pour tous les enfants de moins de 12 ans.

DON POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER MONTANT :
(en plus du tarif de base)

CHEQUE libellé à **Ligue contre le Cancer de Haute Savoie** ESPECES

Sera considéré comme don donnant droit à une déduction fiscale, toute somme supérieure à 20 €. Le reçu sera adressé au nom et adresse du chèque.